



## Un CDD pour remplacer un salarié malade

Par **langlois thierry**, le **25/05/2012** à **11:00**

bonjour, actuellement en CDD depuis le 16/11/2011 comme conducteur de bus ,je remplace une personne en longue maladie à son poste et jusqu'au retour de celui-ci . Mais a ce jour je n'ai dû travailler que 3 semaines complètes de ce Monsieur sinon le reste du temps je fais des remplacements pour le reste des salariés (maladies,congés...) et de lui de temps en temps (rare)

Mon contrat n'a pas de date minima de fin

est ce que mon employeur a la droit de me faire travailler ainsi ?

est ce que je peux requalifier mon CDD en CDI ?

merci de votre reponse

Par **P.M.**, le **25/05/2012** à **21:16**

Votre message est difficilement compréhensible mais l'employeur a obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat de travail ou au moins de vous payer en conséquence...

Normalement, un CDD à terme imprécis sans période minimale devrait pouvoir être requalifié en CDI...